Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260403-04_26_059-DE

Mairie de GUEGON

Place du Général de Gaulle
56120

Tél 02 97 22 20 64
Fax 02 97 22 30 63

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal séance du 31/03/2026

Date de la convocation
25/03/2026

L' an 2026, le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune de GUEGON, régulièrement convoqué , s' est réuni à la Mairie de GUEGON, sous la présidence de Marie-Noëlle AMIOT, Maire

Date d'affichage
25/03/2026

Présents : Mme AMIOT Marie-Noëlle, Maire, Mmes : GABOREL Nadine, HAYS Rachel, LE LABOURIER Hélène, MALABOEUF Florence, MARTINEZ Solange, PEDRONO Rozenn, PERON Carinne, PERRÉ Corinne, ROUSSEAUX Lydia, MM : BRUNEL Philippe, CHARLO Romain, CONNAN Anthony, FAUCHEUX Jean-Luc, GUIHUR Damien, GUILLAUME Samuel, HEURTEBIS Bruno, LE COZ Eric, NOEL Valentin

Nombre de membres	
En exercice :	19
Présents :	19
Votants :	19

Secrétaire de séance : M. CHARLO Romain

Réf : 04-26-059

Objet : LOTISSEMENT LE CLOS DES PRÉS - CESSION DU LOT N° 4 - MODIFICATIF

A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0
Mention exécutoire : Oui

Madame le Maire expose, après avoir précisé que la présente délibération annule et remplace celle du 11 février 2026 portant le n°02-26-019 :
Un particulier primo-accédant souhaite acquérir le lot n°4 du lotissement communal « Résidence Le Clos des Prés ». Ce lot, cadastré en section ZN n°615 a une contenance de 557 m². Le prix de vente hors taxe du lot est de dix sept mille sept cent soixante huit euros et trente cents (17 768,30 € HT), la TVA sur marge étant de mille sept cent vingt-six euros et soixante-dix cents (1 726,70 €), le prix de vente TTC est donc de dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt quinze euros et zéro cent (19 495,00 € TTC), soit 35,00 € TTC le m².
Mme le Maire précise que la valeur vénale établie par le pôle d'évaluation domaniale (Direction des Finances Publiques) en date du 4 décembre 2023, est de 18 972 € HT, valeur assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260403-04_26_059-DE

- Décide de céder le lot n°4 du lotissement « Résidence Le Clos des Prés », cadastré en section ZN n°615, d'une superficie de 557 m², à Mme Isabelle PERRAD, domiciliée au n° 8, rue saint Thomas à Guer (56380) ;
- Dit que le prix de vente du lot est de trente cinq euros TTC (35,00 € TTC) le m², soit un prix total de dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt quinze euros et zéro cent (19 495,00 € TTC), les frais d'acte en sus étant à la charge de l'acquéreur ;
- Autorise Madame le Maire à signer l'acte de vente à intervenir en l'étude de Maître DREAN-GUIGNARD, notaire à Plumelec, ainsi que toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme:
Le Maire,
Marie-Noëlle AMIOT

